

Séance du 29 juillet 2004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoints ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Sarhy, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : M. Massé à M. Boustingorry ; Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Larralde à Mme Lougarot.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Syndicat Intercommunal de la Nive Maritime - rapport d'activité 2003

Mme BEDARRIDES présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la communication au Conseil Municipal du rapport d'activité de l'exercice écoulé des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Des documents remis par le Président du syndicat intercommunal de la Nive Maritime, il apparaît que l'année 2003 a vu l'achèvement des travaux de la passerelle sur la Nive : 428 000 € de dépenses inscrites au compte administratif.

Le coût total est de 603 000 € TTC financé par l'Europe (FEDER 20 %), le Département (30 %), les communes (25 %), le Syndicat (25 %). La contribution de la ville de Bayonne à cette opération s'élève à 38 112 €

Le compte administratif présente un résultat de clôture positif de 75 458 € (déficit d'investissement de 103 162 €; excédent de fonctionnement de 178 620 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement (33 491 €) comprennent outre les dépenses financières (36 %) et les charges de personnel (40 %), les travaux d'entretien de la piste cyclable et des berges. Elles sont financées par les contributions des communes membres et les subventions versées par le Département et la Région.

Le rapport d'activité ainsi que le compte administratif sont annexés à la présente.

Pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.